

**COMMUNE DE SAINT-FRANÇOIS LONGCHAMP
AMENAGEMENT TOURISTIQUE DU SECTEUR DE LA LAUZIÈRE**

PARTICIPATION ELECTRONIQUE DU PUBLIC DU 06/05 AU 05/06/2022

AVIS DE FNE SAVOIE

Le projet

La commune de St François Longchamp ouvre une consultation électronique sur un projet prévoyant une urbanisation sur un terrain d'environ 3,3 ha à l'état de pelouses d'altitude actuellement.

L'urbanisation prévue amènerait la réalisation de 20 000 m² de surface de plancher soit environ 1 500 lits skieurs prévus initialement et ramenés à 1 200 lits.

Ces lits seraient répartis en 2 bâtiments collectifs et en 27 chalets individuels. Les parkings seraient enterrés.

La pente moyenne du terrain est d'environ 28 % soit 70 m entre le point haut et le point bas ce qui entraîne des déblais excédentaires importants (environ 50 000 m³).

Des risques de glissement de terrain et aussi de débordements des 2 ruisseaux traversant la zone, existent.

L'étude d'impact (341 pages) signale la présence de 3 zones humides et d'une espèce protégée (gagée jaune). L'urbanisation prévue éviterait les zones humides et la gagée jaune.

Autorisation UTN du 18/07/2011 (Arrêté DATAR n°2011-332)

Cet arrêté préfectoral permet « l'aménagement de 36 750 m² d'hébergements touristiques et de services sous condition du respect des prescriptions » suivantes :

- 1) « Que la collectivité poursuive et précise ses actions en faveur de la rénovation de l'immobilier de loisirs »

La création du chemin d'accès a été réalisée ce qui a évité, à la décision UTN, valide pendant 4 ans, de devenir caduque.

Le problème des lits froids

Le SCOT Maurienne a été approuvé par les élus le 25/02/2020.

L'objectif n°1 retenu est le suivant (page 30 du DOO) : « Adopter et développer l'économie touristique en confirmant la Maurienne dans son positionnement de territoire de ressourcement authentique à taille humaine ».

Une des principales actions à conduire est de « réhabiliter les logements existants et requalifier l'offre » (page 31 du DOO).

La situation est en effet la suivante (page 34 du DOO) ci-dessous.



Ces priorités et objectifs sont précisés par commune dans le tableau suivant :

COMMUNES <small>Sources SMTB 2017, décompte par commune</small>	Lits existants				Réhabilitation			Création <small>Volumes de lits neufs à horizon 2030 (dont UTN déjà autorisées)</small>
	chauds	tièdes	froids	total	lits chauds	lits tièdes	lits froids	
					15%	10%	10%	
ALBIEZ MONTROND	1 409	416	4 165	5 990	57	42	417	1 100
AUSSOIS	2 655	1 345	2 663	6 663	116	135	266	1 200
BEJANS	596	1 209	2 712	4 517	25	121	271	500
BONNEVAL / ARC	154	564	1 693	2 411	4	56	169	1 500
LA NORMA	1 156	186	5 356	6 698	37	19	536	500
LA TOUSSUIRE	3 939	553	8 492	12 984	140	55	849	1 000
LE CORBIER	1 414	390	10 463	12 267	37	39	1 046	1 000
LES BOTTIÈRES	404	43	575	1 022	10	4	58	-
SAINTE-COLOMBAN	637	182	1 550	2 369	21	18	155	500
ST-JEAN D'ARVES	2 085	126	2 779	4 990	85	13	278	1 200
ST-SORLIN-D'ARVES	5 298	575	3 069	8 942	172	58	307	1 850
LES KARELLIS	2 219	16	1 557	3 792	166	2	156	1 000
ORELLE	620	127	1 157	1 904	16	13	116	500
ST-FRANÇOIS-LGCHP	5 777	164	6 999	12 940	165	16	700	2 000
VAL CENIS	9 399	4 244	9 363	23 006	406	424	936	1 500
VALFREJUS	2 095	1 642	5 032	8 769	66	164	503	500
VALLOIRE	5 155	5 045	7 271	17 471	183	505	727	1 500
VALMEINIER	7 205	476	3 874	11 555	255	48	387	1 200
SS TOTAL STATIONS	62 217	17 303	78 770	148 290	1 960	1 730	7 877	18 550
Capacité conservée pour une répartition pendant la mise en œuvre du SCoT								2 550
VALLÉE (hors stations)	809	1 542	15 767	18 118				1 700
TOTAL MAURIENNE	53 026	18 845	94 537	166 408	1 960	1 730	7 877	22 800

Sources : SMTB 2017 – traitement Expan'tia.

En Maurienne il y a donc 78 770 lits froids sur un total de 148 290 soit environ 53 % de lits froids.

Dans la station de St François Longchamp pour 12 940 lits touristiques, 6 999 sont déclarés froids soit environ 53 % de lits froids.

Le dossier présenté n'évoque pas d'actions « en faveur de la rénovation de l'immobilier de loisir » réalisées par la commune de St François Longchamp alors que cette rénovation est la première condition précisée par l'UTN de 2011. Cette absence de volonté de requalifier les lits froids ouvre des possibilités de recours.

Aussi FNE Savoie émet un avis défavorable au projet d'urbanisation de 20 000 m² SDP, projet constitué uniquement par des constructions nouvelles sur un site naturel.

Les atteintes au milieu naturel

La pelouse d'altitude (1 600 à 1 700 m) en versant exposé au sud-ouest est très visible dans le paysage et elle bénéficie d'une flore et d'une faune riches.

Aussi, la mission régionale MRAe dans son avis du 17/03/2022 recommande, en particulier :

- « D'approfondir la démarche d'évitement et de réduction des atteintes aux zones humides »
- « De réaliser un inventaire faune-flore sur les zones de dépôt »
- De compléter, avant la mise à l'enquête publique, l'étude relative à la gestion des eaux pluviales
- De « réexaminer la composition urbaine et architecturale du projet afin d'en réduire l'impact paysager »
- D'« évaluer les émissions de gaz à effet de serre du projet (phases de travaux et d'exploitation) »
- De « présenter les critères environnementaux ayant conduit aux choix retenus »

Le maître d'ouvrage assisté de la maîtrise d'œuvre a apporté, le 3/05/2022, des réponses aux demandes de la MRAe.

Ces compléments répondent partiellement aux demandes de la MRAe. Ainsi :

- Pour les 3 ZH (soit 5 010 m² au total) « l'implantation des chalets, des résidences de tourisme, les voiries et les cheminements piétons et à skis ont été repensé pour éviter les zones humides » mais aucun plan nouveau n'est fourni.
- Pour l'inventaire faune-flore des futures zones de dépôt, des inventaires complémentaires (faune) sont encore à réaliser et le 3^{ème} lieu de dépôt est inconnu et donc non inventorié.
- Pour les critères environnementaux ayant conduit aux choix retenus, le MO précise seulement « les incidences environnementales sur le bassin versant sont minimales », alors que les atteintes amenées par le projet à la biodiversité ont été répertoriées et sont nombreuses.

CONCLUSION

Compte tenu :

- De l'absence de mesures en faveur de l'immobilier de loisir
- Des atteintes diverses au milieu naturel

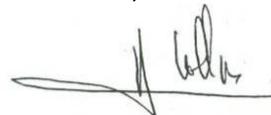
FNE Savoie dépose un **avis défavorable** au projet d'hébergements touristiques sur le secteur de la Lauzière prévu par la société MV Résidence.

A Chambéry, le 3 juin 2022

Marc PEYRONNARD, Président



André COLLAS, Administrateur



France Nature Environnement Savoie

Fédération départementale des associations de protection de la nature

26 passage Charléty – 73000 Chambéry

04 79 85 20 03 – savoie@fne-aura.org

www.fne-aura.org/savoie